

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 70/2001 de la Commission du 12 janvier 2001, modifié par le règlement (CE) n° 364/2004 de la Commission du 25 février 2004, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides d'État en faveur des petites et moyennes entreprises

(2006/C 47/03)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	XS 149/04		
État membre	Royaume-Uni		
Région	Nord-Est de l'Angleterre		
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Alnwick Garden Trust		
Base juridique	Industrial Development Act 1982 Sections 7 & 11 Section 2 Local Government Act 2000		
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire	Régime d'aides	Montant annuel total	
		Prêts garantis	
	Aide individuelle	Montant total de l'aide	1 908 313 GBP
		Prêts garantis	
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement	Oui	
Date de mise en œuvre	13.10.2004		
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 30.4.2005		
Objectif de l'aide	Aide aux PME	Oui	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME	Oui	
Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom: Government Office for the North East European Programmes Secretariat		
	Adresse: Citygate Gallowgate Newcastle Upon Tyne NE1 4WH United Kingdom		
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement	Oui	
Numéro de l'aide	XS 6/05		
État membre	Italie		
Région	Ombrie		
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Aides en faveur des PME pour l'hébergement touristique hôtelier, extra-hôtelier, de plein air, en résidence d'époque et pour les activités liées à l'hébergement et de l'artisanat artistique et traditionnel.		

Base juridique	Determinazione Dirigenziale n. 9086 del 21 ottobre 2004. Bando per la presentazione di proposte per la promozione di progetti integrati da parte dei seguenti soggetti: Pool di piccole e medie imprese, pool di piccole e medie imprese ed enti pubblici per la realizzazione della filiera turismo — ambiente — cultura nella regione Umbria
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire	Maximum 2 000 000 d'EUR par an, pour un total maximum de 7 000 000 d'EUR prévus par la dotation financière du régime
Intensité maximale des aides	<ul style="list-style-type: none"> — Petites entreprises: 15 % en équivalent-subvention brut du coût total des investissements admissibles; — Entreprises moyennes: 7,5 % en équivalent-subvention brut du coût total des investissements admissibles; — Petites entreprises situées dans les zones 87.3c du traité: 10 % en équivalent-subvention brut du coût total des investissements admissibles plus 8 % en équivalent-subvention net; — Entreprises moyennes situées dans les zones 87.3c du traité: 6 % en équivalent-subvention brut du coût total des investissements admissibles plus 8 % en équivalent-subvention net
Date de mise en œuvre	<p>Publication de l'avis: Supplément ordinaire du «BUR» — série générale — n. 46 du 4 novembre 2004. Délai pour la présentation des demandes: 16.2.2005.</p> <p>Les aides pourront étre accordées exclusivement sur présentation de demandes d'aides appropriées par les entreprises intéressées à partir du jour suivant la publication de l'avis. Seront admissibles les investissements effectués après la date de présentation de la demande d'aide</p>
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Des aides seront accordées jusqu'au 31 décembre 2006
Objectif de l'aide	Aides aux PME existantes ou futures opérant dans le secteur de l'hébergement touristique hôtelier, extra-hôtelier, de plein air, en résidence d'époque et des activités liées à l'hébergement et de l'artisanat artistique et traditionnel. Les investissements faisant l'objet du présent régime d'aides portent sur des dépenses relatives à des travaux de maçonnerie, aux finitions intérieures et extérieures, aux installations, aux équipements sportifs et récréatifs, au matériel, aux machines, à la décoration extérieure et sur des dépenses techniques de conception et de direction des travaux
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Les entreprises du secteur du tourisme et de l'artisanat artistique et traditionnel
Nom et adresse de l'autorité responsable	<p>Nom: Regione dell'Umbria Direzione Cultura, Turismo, Istruzione, Formazione e Lavoro — Servizio Turismo</p> <p>Adresse: Via Mario Angeloni 61 I-06100 Perugia Tél (39-75) 504 58 87 Telefax (39-75) 504 58 87 E-Mail sezione.aiuti@umbria2000.it.</p>